

(19)



(11)

EP 3 184 910 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
28.06.2017 Bulletin 2017/26

(51) Int Cl.:
F24C 15/04^(2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **16205910.9**

(22) Date de dépôt: **21.12.2016**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME
Etats de validation désignés:
MA MD

(71) Demandeur: **Groupe Brandt**
92500 Rueil-Malmaison (FR)

(72) Inventeurs:
• **SILVA, Adrien**
41220 SAINT LAURENT NOUAN (FR)
• **BARILLET, Isabelle**
45000 ORLEANS (FR)

(30) Priorité: **23.12.2015 FR 1563232**

(74) Mandataire: **Santarelli**
49, avenue des Champs-Élysées
75008 Paris (FR)

(54) **PORTE POUR ENCEINTE DE CUISSON À PANNEAU INTÉRIEUR AMOVIBLE**

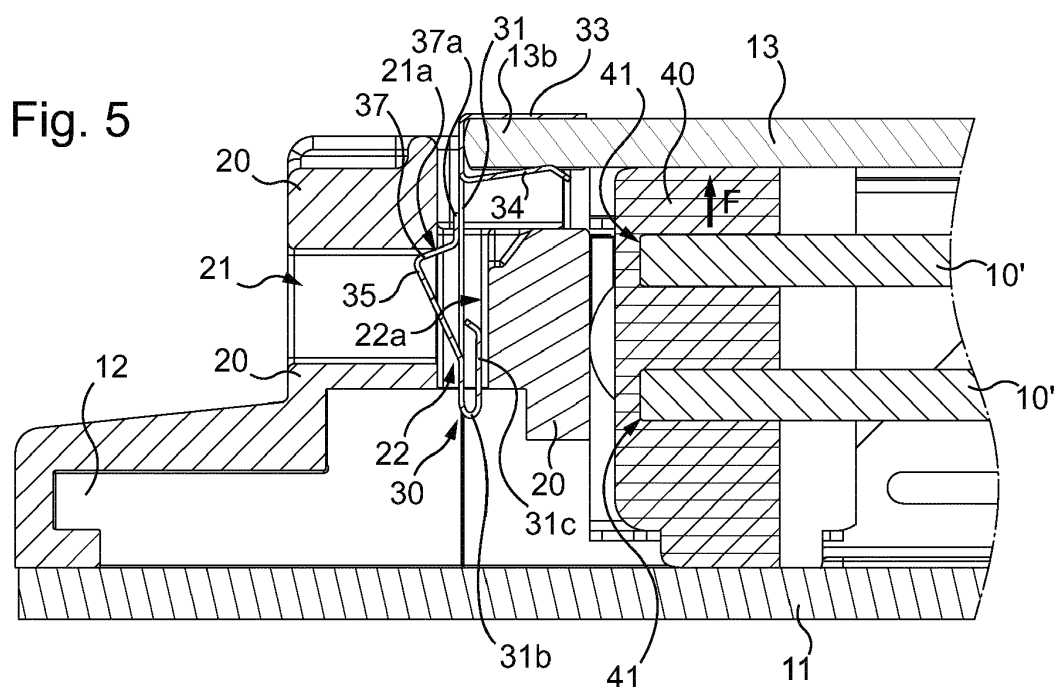
(57) Une porte pour enceinte de cuisson comporte un panneau extérieur (11), un cadre de porte (12) solidaire du panneau extérieur et un panneau intérieur (13) monté de manière amovible sur le cadre de porte (12).

Elle comprend un élément de fixation (30) du panneau intérieur (13) à un rebord (20) du cadre de porte (12).

L'élément de fixation (30) comporte une patte (31)

s'étendant dans un plan perpendiculaire au panneau intérieur (13), la patte (31) comportant une languette élastique (35) en saillie du plan de la patte (31) dans une position de montage, la languette élastique (35) étant logée dans un orifice (21) du rebord (20) du cadre de porte (12) dans la position de montage.

Utilisation pour un four de cuisson domestique.



Description

[0001] La présente invention concerne une porte pour enceinte de cuisson.

[0002] Elle concerne également un four de cuisson domestique, et notamment un four à pyrolyse, comprenant une telle porte pour enceinte de cuisson.

[0003] De manière générale, la présente invention s'applique à une porte adaptée à fermer une enceinte de cuisson d'un appareil de cuisson domestique, du type four domestique électrique ou à gaz.

[0004] Elle trouve son application, de manière non limitative, dans un four électrique à pyrolyse, dans lequel la température à l'intérieur de l'enceinte peut atteindre 500° C lors des cycles de pyrolyse.

[0005] Une porte pour enceinte de cuisson comprend ainsi un panneau extérieur, un cadre de porte solidaire du panneau extérieur et un panneau intérieur obturant la face avant de l'enceinte de cuisson.

[0006] On connaît une telle porte pour enceinte de cuisson dans le document EP 1 783 433 A1.

[0007] Dans ce document, outre le panneau extérieur et le panneau intérieur, la porte pour enceinte de cuisson comprend un ou plusieurs panneaux intermédiaires permettant de manière connue de créer des lames d'air isolantes à l'intérieur de la porte, et ainsi de limiter la montée en température de la porte, notamment au niveau du panneau extérieur.

[0008] Le document EP 1 783 433 propose ainsi une porte pour enceinte de cuisson permettant un montage et démontage simplifié d'un panneau intermédiaire en vue de faciliter le nettoyage de la porte pour enceinte de cuisson.

[0009] Toutefois, pour accéder au panneau intermédiaire, il est nécessaire de monter le panneau intérieur de manière amovible sur le cadre de porte.

[0010] Dans le document EP 1 783 433, le panneau intérieur est monté de manière amovible dans une rainure formée par une barrette longitudinale disposée le long d'un bord supérieur de la porte, c'est-à-dire le bord placé horizontalement et en partie haute de l'appareil de cuisson lorsque la porte obture l'enceinte de cuisson.

[0011] Un clip est destiné à maintenir par pincement le panneau intérieur dans le cadre de porte au niveau du bord inférieur de la porte.

[0012] Le clip est par exemple monté par collage au cadre de porte.

[0013] Toutefois, les montages amovibles d'un panneau de porte pour enceinte de cuisson mettant en oeuvre des techniques de collage sont problématiques en terme de coût et de tenue à la température.

[0014] En effet, les importantes variations de température auxquelles est soumise la colle de fixation ont pour effet de dégrader la colle, entraînant à terme le décollement des éléments de fixation.

[0015] On connaît également dans le document DE 3 238 441 A1 un panneau extérieur de porte pour enceinte de cuisson monté de manière amovible sur un rebord

d'un panneau intérieur.

[0016] Un clip de fixation est collé sur la vitre du panneau extérieur et comporte une languette élastique destinée à coopérer avec une encoche du rebord du panneau intérieur.

[0017] Toutefois, le panneau intérieur n'est pas démontable. Or ce panneau intérieur en contact direct avec l'intérieur de l'enceinte de cuisson est soumis à de fortes salissures et son nettoyage est rendu difficile.

[0018] Par ailleurs, outre les inconvénients déjà précités liés à l'utilisation de la colle pour fixer le clip de fixation sur la vitre du panneau extérieur, le nettoyage du panneau extérieur est rendu difficile par le clip de fixation collé sur le panneau, créant des obstacles piégeant les salissures.

[0019] On notera qu'il est également connu d'équiper une porte pour enceinte de cuisson d'un panneau intérieur vitré monté sur un cadre démontable.

[0020] Toutefois, l'utilisateur doit alors démonter l'ensemble constitué par le panneau intérieur vitré et le cadre.

[0021] Là encore, le nettoyage du panneau intérieur vitré est rendu difficile par la présence du cadre.

[0022] La présente invention a pour but de résoudre au moins certains des inconvénients précités et de proposer une porte pour enceinte de cuisson ayant un panneau intérieur simple à monter et démonter.

[0023] A cet effet, la présente invention concerne une porte pour enceinte de cuisson comprenant un panneau extérieur, un cadre de porte solidaire du panneau extérieur et un panneau intérieur monté de manière amovible sur le cadre de porte.

[0024] Selon l'invention, la porte pour enceinte de cuisson comprend un élément de fixation du panneau intérieur à un rebord du cadre de porte, l'élément de fixation comportant une patte s'étendant dans un plan perpendiculaire audit panneau intérieur, ladite patte comportant une languette élastique en saillie du plan de ladite patte dans une position de montage, la languette élastique étant logée dans un orifice du rebord du cadre de porte dans la position de montage, l'élément de fixation comportant également des moyens formant pince à une extrémité de la patte, l'élément de fixation étant monté sur le panneau intérieur par insertion d'un bord du panneau intérieur dans les moyens formant pince.

[0025] Ainsi, grâce à un élément de fixation mettant en oeuvre une languette élastique en saillie, on obtient des moyens de montage par clipsage de la languette élastique dans un orifice du rebord du cadre de porte, permettant un démontage facilité du panneau intérieur et un positionnement fiable contre un rebord du cadre de porte.

[0026] De plus, l'élément de fixation est maintenu par pincement sur un bord du panneau intérieur, assurant un montage fiable et une bonne tenue dans le temps du montage du panneau intérieur dans le cadre de porte.

[0027] La porte pour enceinte de cuisson peut ainsi être nettoyée facilement, grâce à l'extraction du panneau intérieur démontable du cadre de porte, le panneau in-

térieur subissant traditionnellement le plus de salissures et projections de graisse du fait de son positionnement obturant l'enceinte de cuisson.

[0028] Après démontage du panneau intérieur, l'élément de fixation peut être démonté du bord du panneau intérieur. Les moyens formant pince peuvent être déclipser du bord du panneau intérieur. Celui-ci est ainsi libre de tout élément de fixation, facilitant le nettoyage sur toute la surface du panneau intérieur.

[0029] Dans un mode de réalisation pratique, l'orifice traverse le rebord dans une direction perpendiculaire au plan de la patte de l'élément de fixation.

[0030] L'utilisateur peut ainsi accéder par l'orifice traversant à la patte de l'élément de fixation et agir sur la languette élastique en saillie pour permettre l'extraction de la languette élastique de l'orifice, et ainsi le démontage du panneau intérieur.

[0031] Dans un mode de réalisation pratique de l'invention, la languette élastique comprend une première extrémité solidaire de la patte et comporte une aile recourbée à une seconde extrémité libre, ladite aile recourbée étant adaptée à venir en contact avec un bord de l'orifice du rebord du cadre de porte.

[0032] La coopération de la languette élastique avec l'orifice du rebord est ainsi réalisée grâce à une aile recourbée en contact avec un bord de l'orifice, assurant un positionnement fiable et un blocage du panneau intérieur monté dans le cadre de porte.

[0033] En pratique, la porte pour enceinte de cuisson comprend deux éléments de fixation montés respectivement à deux angles d'un même côté du panneau intérieur.

[0034] Le montage par des éléments de fixation placés à deux angles du panneau intérieur permet d'assurer un montage fiable et sécurisé du panneau intérieur dans le cadre de porte.

[0035] A contrario, il est nécessaire d'agir sur les deux éléments de fixation pour obtenir le démontage du panneau intérieur, évitant ainsi toute manipulation accidentelle, provoquant le démontage du panneau intérieur.

[0036] Selon une autre caractéristique avantageuse de l'invention, la porte pour enceinte de cuisson comprend au moins deux éléments de maintien adaptés à maintenir au moins un panneau intermédiaire dans le cadre de porte entre le panneau extérieur et le panneau intérieur, lesdits au moins deux éléments de maintien étant comprimés contre le panneau intérieur.

[0037] Les éléments de maintien exercent ainsi une force de pression contre le panneau intérieur, dans une direction sensiblement perpendiculaire au panneau intérieur.

[0038] La force de pression induit un effort de traction, dans la direction perpendiculaire au panneau intérieur, du panneau intérieur sur l'élément de fixation, et notamment sur la patte s'étendant dans un plan perpendiculaire au panneau intérieur.

[0039] Cet effort de traction a pour effet de renforcer la coopération de la languette élastique en saillie logée

dans l'orifice du rebord du cadre de porte et ainsi de bloquer mécaniquement l'élément de fixation dans le rebord du cadre de porte.

[0040] La coopération renforcée de la languette élastique avec l'orifice du rebord du cadre de porte est encore améliorée lorsque la languette élastique comporte une aile recourbée adaptée à venir en contact avec un bord de l'orifice du rebord du cadre de porte.

[0041] L'aile recourbée forme ainsi une surface ou plan venant en butée contre le bord de l'orifice, la mise en butée étant renforcée grâce à l'effort de traction appliqué sur la patte de l'élément de fixation.

[0042] Selon un mode de réalisation permettant de renforcer encore le blocage mécanique de l'élément de fixation dans le rebord du cadre de porte, deux éléments de fixation sont montés respectivement à deux angles d'un même côté du panneau intérieur et deux éléments de maintien sont logés respectivement dans deux angles opposés du cadre de porte, en vis-à-vis respectivement des deux angles d'un même côté du panneau intérieur.

[0043] Dans un mode de réalisation pratique, les éléments de maintien sont en silicone.

[0044] Selon une autre caractéristique avantageuse de l'invention, le rebord s'étend le long d'un bord supérieur du cadre de porte.

[0045] Ainsi, l'utilisateur accède aisément aux éléments de fixation pour le montage et démontage du panneau intérieur sur le cadre de porte.

[0046] En effet, lorsque la porte pour enceinte de cuisson est en position ouverte, le rebord s'étendant le long du bord supérieur du cadre de porte se trouve en vis-à-vis de l'utilisateur et est facilement accessible.

[0047] De préférence, le rebord est un profilé formant déflecteur.

[0048] Selon un second aspect, la présente invention concerne également un four de cuisson domestique, notamment four à pyrolyse, comprenant une porte pour enceinte de cuisson telle que décrite précédemment.

[0049] Le four de cuisson domestique présente des caractéristiques et avantages analogues à ceux décrits précédemment en relation avec la porte pour enceinte de cuisson.

[0050] D'autres particularités et avantages de l'invention apparaîtront encore dans la description ci-après.

[0051] Aux dessins annexés, donnés à titre d'exemples non limitatifs :

- la figure 1 est une vue en perspective d'une porte pour enceinte de cuisson selon un mode de réalisation de l'invention ;
- la figure 2 est une vue partielle en perspective illustrant un panneau intérieur en cours de montage dans un cadre de porte selon un mode de réalisation de l'invention ;
- la figure 3 est une vue partielle en perspective illustrant un panneau intérieur monté dans un cadre de porte selon un mode de réalisation de l'invention ;
- les figures 4A et 4B illustrent en perspective selon

deux orientations différentes un élément de fixation d'un panneau intérieur d'une porte pour enceinte de cuisson selon un exemple de réalisation de l'invention ;

- la figure 5 est une vue schématique en coupe transversale partielle selon la ligne V-V à la figure 1; et
- les figures 6A et 6B illustrent schématiquement le démontage d'un panneau intérieur d'une porte pour enceinte de cuisson d'un four de cuisson domestique selon un mode de réalisation.

[0052] On va décrire tout d'abord en référence à la figure 1 une porte pour enceinte de cuisson selon un mode de réalisation de l'invention.

[0053] La porte peut être prévue pour équiper un appareil de cuisson domestique, tel qu'un four à gaz ou un four électrique.

[0054] La figure 1 illustre en perspective une porte 10 pour enceinte de cuisson désolidarisée de l'enceinte de cuisson.

[0055] La porte 10 comprend un panneau extérieur 11, un cadre de porte 12 solidaire du panneau extérieur 11 et un panneau intérieur 13.

[0056] Le panneau intérieur 13 est destiné à obturer l'enceinte de cuisson et est donc placé en vis-à-vis des aliments à cuire.

[0057] Le panneau intérieur 13 est donc soumis à des projections et salissures, nécessitant un nettoyage régulier.

[0058] La porte 10 pour enceinte de cuisson peut également comprendre un ou plusieurs panneaux intermédiaires maintenus dans le cadre de porte 12, entre le panneau extérieur 11 et le panneau intérieur 12.

[0059] Ici, de manière non limitative, la porte 10 comprend un panneau intermédiaire 10'.

[0060] Ce type de configuration est utilisé classiquement dans une porte pour enceinte de cuisson afin de limiter la montée en température de celle-ci.

[0061] Une telle porte pour enceinte de cuisson, à un ou plusieurs panneaux intermédiaires, est décrite notamment dans le document EP 1 783 433 A1 dont le contenu est incorporé par référence à la présente description.

[0062] En référence aux figures 6A et 6B, on désignera dans la suite de la description par côté inférieur 10a de la porte 10, le côté de la porte destiné à être monté en partie basse d'une enceinte de cuisson 61, généralement autour d'un axe de rotation horizontal permettant le déplacement de la porte 10 entre une position fermée, dans laquelle la porte s'étend verticalement pour obturer l'enceinte de cuisson 61, et une position ouverte, dans laquelle la porte 10 s'étend horizontalement, perpendiculairement à la face avant de l'enceinte de cuisson 61.

[0063] La porte 10 pour enceinte de cuisson comporte ainsi à l'opposé du côté inférieur 10a, un côté supérieur 10b, destiné à venir en partie haute de l'enceinte de cuisson lorsque la porte 10 obture l'enceinte de cuisson.

[0064] Le cadre de porte 12 s'étend à la périphérie de la porte 10 et est solidaire du panneau extérieur 11.

[0065] En particulier, le cadre de porte 12 comprend un bord supérieur 12b sur le côté supérieur 10b de la porte 10.

[0066] Comme bien illustré aux figures 2 et 3, le bord supérieur 12b du cadre de porte 12 comprend un rebord 20.

[0067] Le rebord 20 forme ainsi un pourtour en saillie sur le cadre de porte 12.

[0068] Le rebord 20 s'étendant le long du bord supérieur 12b du cadre de porte 12 constitue ici un profilé formant déflecteur.

[0069] Un tel déflecteur placé sur le côté supérieur 10b de la porte 10 est connu et permet d'orienter l'air en sortie de l'enceinte de cuisson.

[0070] A titre d'exemple, le rebord 20 constitue un déflecteur en thermoplastique ou thermodurcissable ou encore en métal.

[0071] Le panneau intérieur 13 est monté de manière amovible sur le cadre de porte 12.

[0072] Le côté inférieur 10a de la porte 10 comporte un logement 15 d'un bord inférieur 13a du panneau intérieur 13.

[0073] Le bord inférieur 13a du panneau intérieur 13 peut ainsi être glissé à l'intérieur d'une rainure formant logement 15.

[0074] Le logement 15 permet ainsi de maintenir en position le panneau intérieur 13 au niveau de son bord inférieur 13a.

[0075] Afin de maintenir le panneau intérieur 13 dans le cadre de porte 12, la porte comprend au moins un élément de fixation 30 monté sur un bord supérieur 13b du panneau intérieur 13.

[0076] On va décrire à présent en référence aux figures 4A et 4B un élément de fixation 30 selon un exemple de réalisation non limitatif.

[0077] L'élément de fixation 30 comporte une patte 31 s'étendant sensiblement dans un plan, vertical aux figures 4A et 4B.

[0078] L'élément de fixation 30 comporte dans ce mode de réalisation des moyens formant pince 32 à une première extrémité 31 a de la patte 31.

[0079] Dans ce mode de réalisation, les moyens formant pince 32 comprennent une aile plane 33 solidaire de l'extrémité 31a de la patte 31 et s'étendant sensiblement perpendiculairement à la patte 31.

[0080] L'aile plane 33 comporte une ou plusieurs languettes flexibles 34.

[0081] Les languettes flexibles 34 sont repliées à partir de l'aile plane 33 et s'étendent globalement parallèlement à l'aile plane 33.

[0082] L'espace formé entre l'aile plane 33 et chaque languette flexible 34 constitue ainsi des moyens formant pince 32.

[0083] Comme cela sera décrit ultérieurement notamment en référence à la figure 5, les moyens formant pince 32 sont adaptés à être montés sur le panneau intérieur 13 de la porte 10 par insertion d'un bord du panneau intérieur 13 dans les moyens formant pince 32.

[0084] Dans ce mode de réalisation, l'élément de fixation 30 comporte deux languettes flexibles 34 disposées de part et d'autre de la patte 31.

[0085] Par ailleurs, dans ce mode de réalisation, la patte 31 comprend à une seconde extrémité 31b, opposée à la première extrémité 31a, une aile recourbée 31 c. L'aile recourbée 31 c forme ainsi une aile de retour à partir de la seconde extrémité 31 b et s'étend dans un plan légèrement incliné par rapport au plan de la patte 31.

[0086] Comme cela sera décrit ultérieurement notamment en référence à la figure 5, l'aile recourbée 31 c est adaptée à être insérée dans un logement du cadre de porte 12.

[0087] Par ailleurs, la patte 31 comporte une languette élastique 35 s'étendant en saillie du plan de la patte 31 dans une position de repos.

[0088] Les figures 4A et 4B illustrent ainsi l'élément de fixation dans une position de repos ou position stable, dans laquelle la languette élastique 35 s'étend en saillie de la patte 31.

[0089] La languette élastique 35 comprend une première extrémité 35a solidaire de la patte 31.

[0090] Dans ce mode de réalisation, la patte 31 comporte une échancrure 36, la languette élastique 35 s'étendant à partir d'un bord 36a de l'échancrure 36. Le bord 36a de l'échancrure 36 est ainsi confondu avec la première extrémité 35a de la languette élastique 35.

[0091] Par ailleurs, à une seconde extrémité libre 35b, opposée à la première extrémité 35a, la languette élastique 35 comporte une aile recourbée 37.

[0092] Dans ce mode de réalisation, la languette élastique 35 comporte ainsi une portion principale s'étendant, selon une première direction, à partir de la première extrémité 35a solidaire de la patte 31 et une aile recourbée 37, s'étendant sensiblement perpendiculairement à la portion principale de la languette élastique 35.

[0093] Comme bien illustré à la figure 4B et à la figure 5, l'aile recourbée 37 comporte en outre dans ce mode de réalisation une extrémité terminale 37a formant un angle avec l'aile recourbée 37.

[0094] Comme visible à la figure 4B, dans une position de repos dans laquelle la languette élastique 35 est en saillie de la patte 31, l'extrémité terminale 37a s'étend sensiblement parallèlement au plan de la patte 31.

[0095] Lorsque l'élément de fixation 30 est en tôle métallique, il peut être réalisé par pliage et découpage de la tôle pour former les moyens formant pince 32 ainsi que la languette élastique 35.

[0096] En particulier, la languette 35 peut être réalisée à partir d'une découpe dans le plan de la patte 31, venant de la formation de l'échancrure 36.

[0097] On va décrire à présent en référence à la figure 5 le montage d'un tel élément de fixation 30 sur un panneau intérieur 13.

[0098] Comme bien illustré à la figure 5, lorsque l'élément de fixation 30 est monté sur le panneau intérieur 13, la patte 31 s'étend dans un plan perpendiculaire au panneau intérieur 13.

[0099] Par ailleurs, les moyens formant pince 32 sont montés sur le panneau intérieur 13 par insertion d'un bord du panneau intérieur 13 dans les moyens formant pince 32.

[0100] Dans le mode de réalisation tel que décrit précédemment en référence aux figures 2 et 3, un bord supérieur 13b du panneau intérieur 13 est inséré dans les moyens formant pince 32.

[0101] La patte 31 est insérée dans un logement 22 du rebord 20 du cadre de porte 12.

[0102] Dans cette position de montage, la languette élastique 35 de l'élément de fixation 30 est logée dans un orifice 21 du rebord 20 du cadre de porte 12, l'orifice 21 s'étendant en vis-à-vis du logement 22.

[0103] L'orifice 21 forme ainsi une encoche à l'intérieur du rebord 20 avec un bord 21 a débouchant dans le logement 22.

[0104] Comme bien illustré aux figures 2 et 5, l'orifice 21 traverse le rebord 20 dans une direction perpendiculaire au plan de la patte 31 de l'élément de fixation 30.

[0105] Ainsi, la languette élastique 35 est logée à une extrémité de l'orifice 21 traversant le rebord 20.

[0106] Plus précisément, dans ce mode de réalisation dans lequel la languette élastique 35 comporte une aile recourbée 37, l'aile recourbée 37 est adaptée à venir en contact avec le bord 21 a de l'orifice 21 du rebord 20 du cadre de porte 12.

[0107] Le bord 21a forme ainsi une butée de maintien en position de la languette élastique 35 dans l'orifice 21 par coopération du bord 21a avec l'aile recourbée 37.

[0108] En outre, l'extrémité terminale 37a de l'aile recourbée 37 permet de limiter le mouvement d'insertion de la languette élastique 35 dans l'orifice 21.

[0109] Enfin, la seconde extrémité 31 b de la patte 31 et l'aile recourbée 31 c sont insérées dans le logement 22 du rebord 20 du cadre de porte 12.

[0110] Le logement 22 comprenant une paroi 22a s'étendant sensiblement en vis-à-vis de l'orifice 21, l'aile recourbée 31 c vient en appui élastique contre la paroi 22a. Dans cette position, l'aile recourbée 31 c s'étend sensiblement parallèlement au plan de la patte 31. L'aile recourbée 31 c exerce ainsi une contrainte élastique au niveau de la seconde extrémité 31 b de la patte 31 et permet le maintien en position de la languette élastique 35 dans l'orifice 21 du rebord 20 du cadre de porte 12.

[0111] Par ailleurs, dans ce mode de réalisation, comme bien illustré à la figure 5, la porte 10 comprend un élément de maintien 40 adapté à maintenir au moins un panneau intermédiaire 10' (ici au nombre de deux) dans le cadre de porte 12 entre le panneau extérieur 11 et le panneau intérieur 13.

[0112] L'élément de maintien 40 est comprimé contre le panneau intérieur 13.

[0113] A titre d'exemple, l'élément de maintien 40 est en silicone et comporte une ou plusieurs encoches 41 dans sa hauteur pour permettre de loger un coin d'un panneau intermédiaire 10'.

[0114] On se reportera avantagusement à la descrip-

tion du document EP 1 783 433 pour le montage d'un tel panneau intermédiaire dans l'élément de maintien.

[0115] L'élément de maintien 40 est ainsi maintenu comprimé entre le panneau extérieur 11 et le panneau intérieur 13 de la porte 10.

[0116] Comme bien illustré par la flèche F à la figure 5, la compression de l'élément de maintien 40 a pour effet d'exercer une force contre le panneau intérieur 13, tendant à écarter le panneau intérieur 13 du cadre de porte 12.

[0117] Cette force de compression induit un effort de traction sur l'élément de fixation 30, et notamment dans le plan vertical dans lequel s'étend la patte 31.

[0118] Ainsi, l'effort de traction est transmis à la languette 35 qui coopère en butée au niveau de l'aile recourbée 37 avec un bord 21 a de l'orifice 21.

[0119] L'effort de traction a ainsi pour effet de renforcer la fixation du panneau intérieur 13 dans le cadre de porte 12 grâce à la force exercée au niveau de la butée de la languette élastique 35 dans l'orifice 21.

[0120] La porte pour enceinte de cuisson comprend de préférence deux éléments de fixation 30, symétriques, montés respectivement à deux angles d'un même côté du panneau intérieur 13.

[0121] Dans ce mode de réalisation, les deux éléments de fixation sont montés respectivement aux deux angles d'un bord supérieur 13b du panneau intérieur 13.

[0122] De manière similaire, la porte 10 peut également comporter deux éléments de maintien 40 logés respectivement à deux angles opposés du cadre de porte 12, en vis-à-vis respectivement des deux angles du bord supérieur 13b du panneau intérieur 13.

[0123] Dans ce mode de réalisation, la porte 10 comporte quatre éléments de maintien 40 logés respectivement aux quatre angles du cadre de porte 12 et adaptés à maintenir ici deux panneaux intermédiaires 10'.

[0124] Ainsi, la fixation du panneau intérieur 13 est réalisée symétriquement sur deux angles opposés du panneau intérieur 13, ici correspondant aux angles du bord supérieur 13b du panneau intérieur 13.

[0125] Comme schématisé aux figures 6A et 6B, le rebord 20 du cadre de porte 12 comprend alors deux orifices 21 adaptés respectivement à loger une languette élastique 35 des deux éléments de fixation 30.

[0126] Chaque orifice 21 traverse le rebord 20 et débouche au niveau du côté supérieur 10b de la porte 10.

[0127] On va décrire à présent, le montage et démontage d'un panneau intérieur 13 d'une porte 10 pour enceinte de cuisson d'un four de cuisson domestique 60 (illustré schématiquement aux figures 6A et 6B).

[0128] Le four de cuisson 60 comporte ainsi une enceinte de cuisson 61 obturée par une porte 10.

[0129] Comme schématisé à la figure 6A, lorsque la porte est ouverte, l'utilisateur peut appliquer une force sur chaque languette élastique 35 des éléments de fixation 30.

[0130] Les orifices 21 débouchant vers le côté supérieur 10b de la porte 10, le démontage du panneau inté-

rieur 13 peut être ainsi obtenu en insérant simultanément ou alternativement deux outils pointus (du type tournevis) dans les orifices 21 et en appuyant sur chaque languette élastique 35.

5 [0131] La languette élastique 35 est escamotée dans l'échancrure 36 de l'élément de fixation 30 et est ainsi délogée de chaque orifice 21.

[0132] Le panneau intérieur 13 peut être soulevé au niveau du bord supérieur 13b du panneau intérieur 13.

10 [0133] On notera que dans le mode de réalisation mettant en oeuvre un élément de maintien 40 comprimé entre le panneau extérieur 11 et le panneau intérieur 11, le soulèvement du panneau intérieur 13 est facilité par la force de compression selon la flèche F exercée par l'élément de maintien 40 contre le panneau intérieur 13.

15 [0134] Ensuite, le panneau intérieur peut être retiré en délogant le bord inférieur 13a du logement 15 disposé sur le côté inférieur 10a de la porte 10.

20 [0135] A contrario, lors du montage du panneau intérieur 13 sur la porte 10, le bord inférieur 13a du panneau intérieur 13 est tout d'abord inséré dans le logement 15.

[0136] Le panneau intérieur 13 est alors fixé au cadre de porte 12 par appui sur le bord supérieur 13b du panneau intérieur 13.

25 [0137] Les languettes élastiques 35 sont insérées dans le logement 22 du cadre de porte 12 jusqu'à être placées en vis-à-vis de chaque orifice 21.

30 [0138] Chaque languette élastique 35 est alors rappelée en saillie pour être logée dans l'orifice 21 dans la position de montage du panneau intermédiaire 13 dans le cadre de porte 12.

[0139] Bien entendu, la présente invention n'est pas limitée aux exemples de réalisation décrits précédemment.

35 [0140] En particulier, le rebord comportant un orifice pour coopérer avec une languette élastique d'un élément de fixation peut s'étendre le long d'un bord latéral du cadre de porte, ou encore le long d'un côté inférieur de la porte.

40

Revendications

1. Porte pour enceinte de cuisson comprenant un panneau extérieur (11), un cadre de porte (12) solidaire du panneau extérieur (11) et un panneau intérieur (13) monté de manière amovible sur le cadre de porte (12), **caractérisée en ce qu'elle** comprend un élément de fixation (30) dudit panneau intérieur (13) à un rebord (20) du cadre de porte (12), l'élément de fixation (30) comportant une patte (31) s'étendant dans un plan perpendiculaire audit panneau intérieur (13), ladite patte (31) comportant une languette élastique (35) en saillie dudit plan de ladite patte (31) dans une position de montage, ladite languette élastique (35) étant logée dans un orifice (21) dudit rebord (20) du cadre de porte (12) dans ladite position de montage, et **caractérisée en ce que** ledit élément

de fixation (30) comporte des moyens formant pince (32) à une extrémité (31 a) de ladite patte (31), ledit élément de fixation (30) étant monté sur le panneau intérieur (13) par insertion d'un bord (13b) dudit panneau intérieur (13) dans lesdits moyens formant pince (32).

2. Porte pour enceinte de cuisson conforme à la revendication 1, **caractérisée en ce que** ledit orifice (21) traverse ledit rebord (20) dans une direction perpendiculaire audit plan de ladite patte (31) dudit élément de fixation (30). 5
3. Porte pour enceinte de cuisson conforme à l'une des revendications 1 ou 2, **caractérisée en ce que** ladite languette élastique (35) comprend une première extrémité (35a) solidaire de ladite patte (31) et comporte une aile recourbée (37) à une seconde extrémité libre (35b), ladite aile recourbée (37) étant adaptée à venir en contact avec un bord (21 a) de l'orifice (21) dudit rebord (20) du cadre de porte (12). 10
4. Porte pour enceinte de cuisson conforme à l'une des revendications 1 à 3, **caractérisée en ce qu'elle** comprend deux éléments de fixation (30) montés respectivement à deux angles d'un même côté (13b) dudit panneau intérieur (13). 15
5. Porte pour enceinte de cuisson conforme à l'une des revendications 1 à 4, **caractérisée en ce qu'elle** comprend au moins deux éléments de maintien (40) adaptés à maintenir au moins un panneau intermédiaire dans le cadre de porte (12) entre le panneau extérieur (11) et le panneau intérieur (13), lesdits au moins deux éléments de maintien (40) étant comprimés contre le panneau intérieur (13). 20
6. Porte pour enceinte de cuisson conforme à la revendication 5, **caractérisée en ce qu'elle** comprend deux éléments de fixation (30) montés respectivement à deux angles d'un même côté (13b) dudit panneau intérieur (13) et deux éléments de maintien (40) logés respectivement dans deux angles opposés dudit cadre de porte (12), en vis-à-vis respectivement desdits deux angles d'un même côté (13b) du panneau intérieur (13). 25
7. Porte pour enceinte de cuisson conforme à l'une des revendications 5 ou 6, **caractérisée en ce que** les éléments de maintien (40) sont en silicone. 30
8. Porte pour enceinte de cuisson conforme à l'une des revendications 1 à 7, **caractérisée en ce que** ledit rebord (20) s'étend le long d'un bord supérieur (12b) du cadre de porte (12). 35
9. Porte pour enceinte de cuisson conforme à la revendication 8, **caractérisée en ce que** ledit rebord (20) 40

est un profilé formant déflecteur.

10. Four de cuisson domestique, notamment four à pyrolyse, **caractérisé en ce qu'il** comprend une porte (10) pour enceinte de cuisson (61) conforme à l'une des revendications 1 à 9. 45

Fig. 1

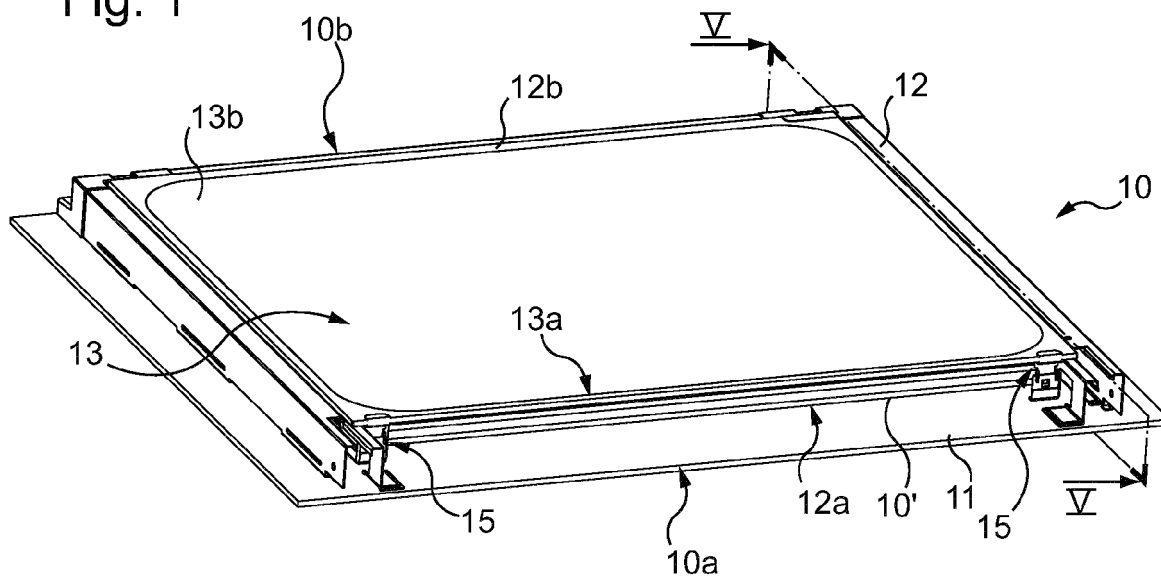


Fig. 2

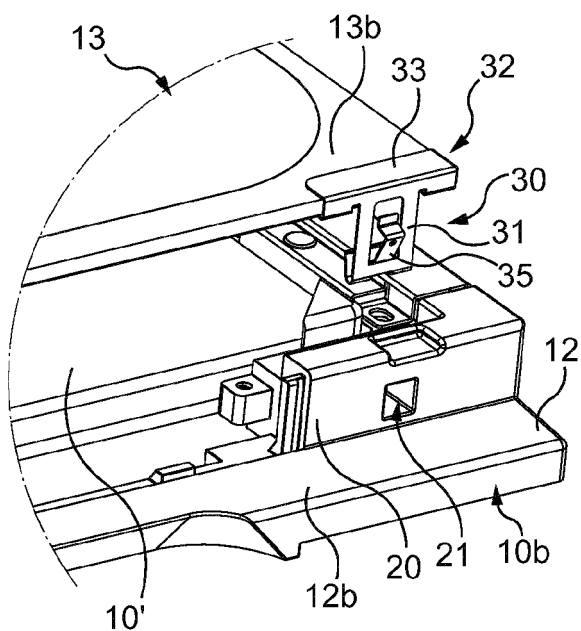


Fig. 3

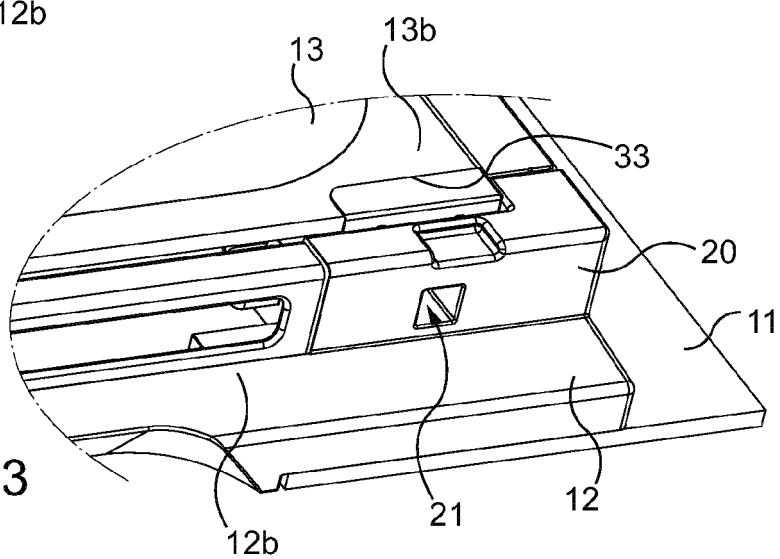


Fig. 4A

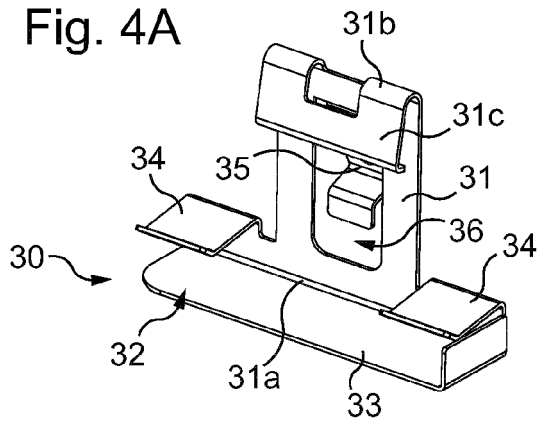


Fig. 4B

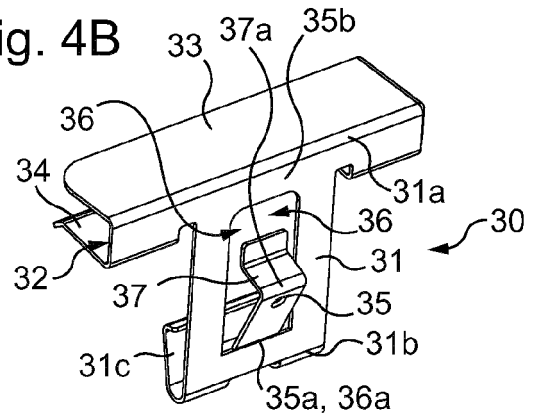


Fig. 5

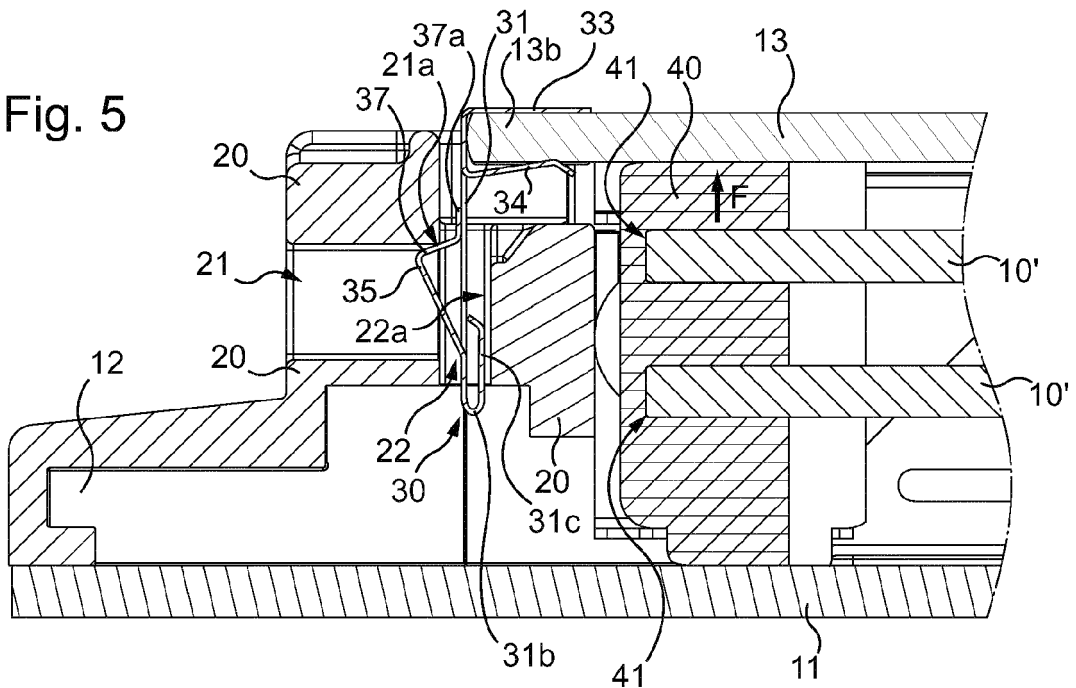


Fig. 6A

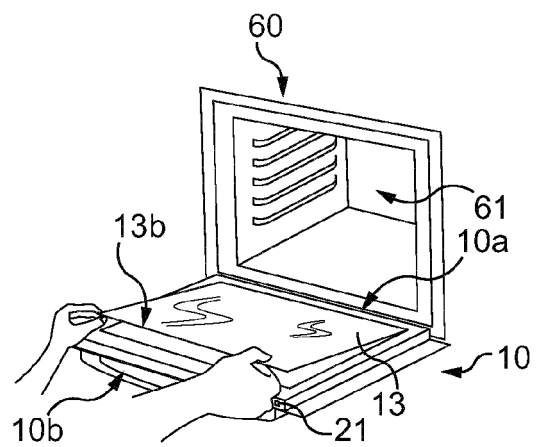
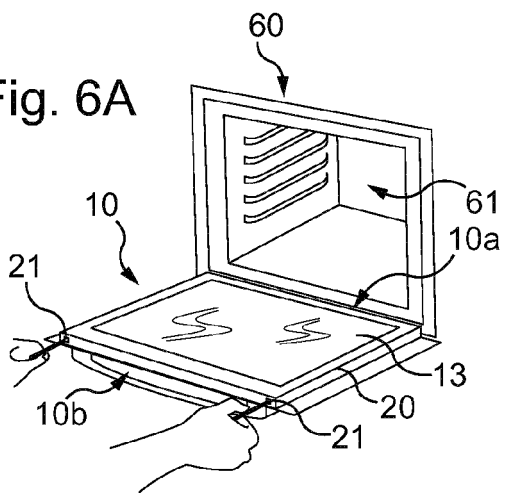


Fig. 6B



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 16 20 5910

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	DE 32 38 441 A1 (LICENTIA GMBH [DE]) 19 avril 1984 (1984-04-19) * page 9, lignes 13-15; figures 1-3 *	1-10	INV. F24C15/04
A	EP 2 330 357 A2 (BSH BOSCH SIEMENS HAUSGERAETE [DE]) 8 juin 2011 (2011-06-08) * figure 6 *	1-10	
A	EP 1 069 378 A1 (AEG HAUSGERAETE GMBH [DE]) 17 janvier 2001 (2001-01-17) * figure 3 *	1-10	
A	US 4 206 338 A (KATONA JOSEPH W [US]) 3 juin 1980 (1980-06-03) * figure 1 *	1-10	
A	WO 2012/089478 A1 (ARCELIK AS [TR]; GOCER MEHMET BARIS [TR]) 5 juillet 2012 (2012-07-05) * figure 9 *	1-10	
A	DE 299 12 626 U1 (UNOX SPA [IT]) 9 septembre 1999 (1999-09-09) * figures 1-6 *	1-10	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
A	WO 2010/029056 A2 (ARCELIK AS [TR]; TURKOZ SERDAR [TR]; YAMAN YALCIN [TR]) 18 mars 2010 (2010-03-18) * figures 3-8 *	1-10	F24C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
La Haye		28 mars 2017	Adant, Vincent
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 16 20 5910

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.
28-03-2017

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 3238441 A1	19-04-1984	AUCUN	
EP 2330357 A2	08-06-2011	EP 2330357 A2 ES 2393022 A1	08-06-2011 17-12-2012
EP 1069378 A1	17-01-2001	DE 19933251 A1 EP 1069378 A1	25-01-2001 17-01-2001
US 4206338 A	03-06-1980	AUCUN	
WO 2012089478 A1	05-07-2012	AU 2011351686 A1 CN 103415744 A EP 2659193 A1 ES 2557599 T3 WO 2012089478 A1	18-07-2013 27-11-2013 06-11-2013 27-01-2016 05-07-2012
DE 29912626 U1	09-09-1999	DE 29912626 U1 IT PD980079 U1	09-09-1999 21-01-2000
WO 2010029056 A2	18-03-2010	AUCUN	

EPO FORM P0450

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- EP 1783433 A1 [0006] [0061]
- EP 1783433 A [0008] [0010] [0114]
- DE 3238441 A1 [0015]